



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2025-054

**STATIONNEMENT INTERDIT
RUE DE L'EGLISE
le MARDI 09 SEPTEMBRE 2025 de 6h00 à 18h00**

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;

Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;

Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;

Vu l'arrêté N° 2020-013 en date du 26 mai 2020, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;

Vu la demande de l'Entreprise SOTRAVOS sis : Lieu-dit Suaralta 20167 SARROLA CARCOPINO, afin d'effectuer des travaux marquage des places de stationnement dans le cadre de la requalification des voiries communales sis : Rue de l'église -20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux, le STATIONNEMENT sera INTERDIT le Mardi 09 septembre 2025 de 6h00 à 18h00 :

- RUE DE L'EGLISE: de l'embranchement avec la rue de Gaulle jusqu'à la rue de la Miséricorde (descente de l'église).

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation d'interdiction et de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 05 septembre 2025
Le conseiller municipal délégué

